

## Quels sont les avantages ?

Les feux tricolores sont essentiellement destinés à gérer l'écoulement de flux automobiles.

Pour le cycliste, chaque arrêt représente une dépense d'énergie considérable.

En évitant les arrêts répétés, la circulation du cycliste en ville est facilitée. Son trajet devient **plus fluide** et **plus rapide**.



Photo : Cédric Garçon – Nantes métropole

## Cela a-t-il déjà été testé ?

Mis en place avec succès dans plusieurs pays européens, ce dispositif va dans le sens d'une évolution du code de la route en faveur des modes de déplacements actifs.

Expérimenté à Nantes, Bordeaux et Strasbourg, il est mis en place depuis 2012 sur la Communauté urbaine de Dunkerque.

## Le plan Vélo +

La mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération et plus particulièrement sur un territoire concerné par la qualité de l'air. C'est pourquoi, depuis ces dernières années, la Communauté urbaine de Dunkerque en a fait une de ses priorités.

Adopté en avril 2021 suite au débat « Ville à vélo », le Plan Vélo + vise à doubler la part du vélo dans le Dunkerquois d'ici à 2025. Il met aussi l'accent sur la création de nouvelles liaisons vélo avec la volonté de mieux relier les communes périphériques et d'améliorer les continuités nord/sud. Un programme spécifique y est d'ailleurs consacré.

Le Plan Vélo + intègre également des solutions adaptées et diversifiées en matière de stationnement vélo. De manière plus générale, il prévoit de développer une offre de services performante tant pour acquérir, entretenir et réparer son vélo que pour renforcer la culture vélo en s'associant avec les forces vives du territoire et les associations.

Partie intégrante du programme Eco-Gagnant mis en place par la Communauté urbaine de Dunkerque dans le domaine de la mobilité, le Plan Vélo + incite au changement de comportement du citoyen en faveur de l'environnement tout en gagnant du pouvoir d'achat.



Pour en savoir plus

[www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)  
[www.droitauvelo.org](http://www.droitauvelo.org)  
[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



# #DK Mobilité

Politique transport et mobilité



Cédez-le-  
passage  
pour les vélos

# Le cédez-le-passage cycliste

## C'est quoi ?

Comme son nom l'indique, il permet aux cyclistes de s'engager en carrefour lorsque le feu est rouge dans les directions où il n'y a pas de conflits avec les autres usagers.



Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à tourner à droite, en cédant le passage.

Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à continuer tout droit, en cédant le passage.



## Quelle est la réglementation ?

L'apparition de ces panneaux fait suite à l'arrêté du 12 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (JO du 27 janvier 2012).



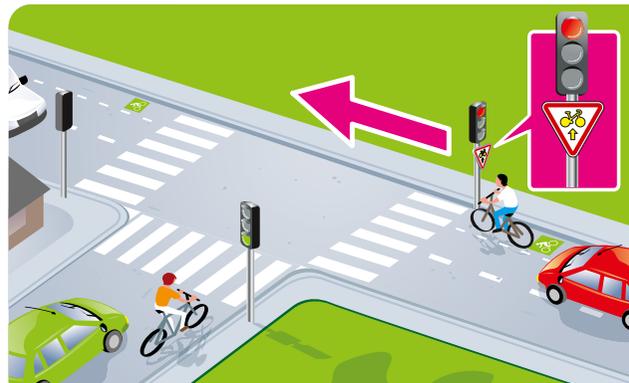
## Comment se repérer ?

### Carrefour en « X »



Le cycliste est autorisé à tourner à droite mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.

### Carrefour en « T »



Le cycliste est autorisé à aller tout droit mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.

## Comment se comporter ?

### Vélos :

Cette autorisation ne vous donne pas tous les droits. Vous devez :

- ralentir à l'approche du panneau
- faire preuve de prudence
- céder le passage en toute circonstance à tous les autres usagers (automobilistes, piétons...)

**Le franchissement du feu rouge n'est permis qu'aux feux équipés d'un panneau.**

**En l'absence de ce panneau, vous devez vous arrêter au feu rouge !**

### Piétons :

Quand le feu piéton est vert, vous pouvez traverser. Vous êtes prioritaire vis à vis des cyclistes.

### Voitures, deux-roues motorisés, véhicules lourds :

Ce panneau ne vous concerne pas. Le feu est rouge, vous vous arrêtez.



# #DK Mobilité

Politique transport et mobilité



Cédez-le-  
passage  
pour les vélos

# Le plan Vélo +

La mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération et plus particulièrement sur un territoire concerné par la qualité de l'air. C'est pourquoi, depuis ces dernières années, la Communauté urbaine de Dunkerque en a fait une de ses priorités.

Adopté en avril 2021 suite au débat « Ville à vélo », le Plan Vélo + vise à doubler la part du vélo dans le Dunkerquois d'ici à 2025. Il met aussi l'accent sur la création de nouvelles liaisons vélo avec la volonté de mieux relier les communes périphériques et d'améliorer les continuités nord/sud. Un programme spécifique y est d'ailleurs consacré.

Le Plan Vélo + intègre également des solutions adaptées et diversifiées en matière de stationnement vélo. De manière plus générale, il prévoit de développer une offre de services performante tant pour acquérir, entretenir et réparer son vélo que pour renforcer la culture vélo en s'associant avec les forces vives du territoire et les associations.

Partie intégrante du programme Eco-Gagnant mis en place par la Communauté urbaine de Dunkerque dans le domaine de la mobilité, le Plan Vélo + incite au changement de comportement du citoyen en faveur de l'environnement tout en gagnant du pouvoir d'achat.



Pour en savoir plus

[www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)

[www.droitauvelo.org](http://www.droitauvelo.org)

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



# Quels sont les avantages ?

Les feux tricolores sont essentiellement destinés à gérer l'écoulement de flux automobiles.

Pour le cycliste, chaque arrêt représente une dépense d'énergie considérable.

En évitant les arrêts répétés, la circulation du cycliste en ville est facilitée. Son trajet devient **plus fluide** et **plus rapide**.



Photo : Cédric Garçon – Nantes métropole

## Cela a-t-il déjà été testé ?

Mis en place avec succès dans plusieurs pays européens, ce dispositif va dans le sens d'une évolution du code de la route en faveur des modes de déplacements actifs.

Expérimenté à Nantes, Bordeaux et Strasbourg, il est mis en place depuis 2012 sur la Communauté urbaine de Dunkerque.

# Le cédez-le-passage cycliste

## C'est quoi ?

Comme son nom l'indique, il permet aux cyclistes de s'engager en carrefour lorsque le feu est rouge dans les directions où il n'y a pas de conflits avec les autres usagers.



Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à tourner à droite, en cédant le passage.

Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à continuer tout droit, en cédant le passage.



## Quelle est la réglementation ?

L'apparition de ces panneaux fait suite à l'arrêté du 12 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (JO du 27 janvier 2012).



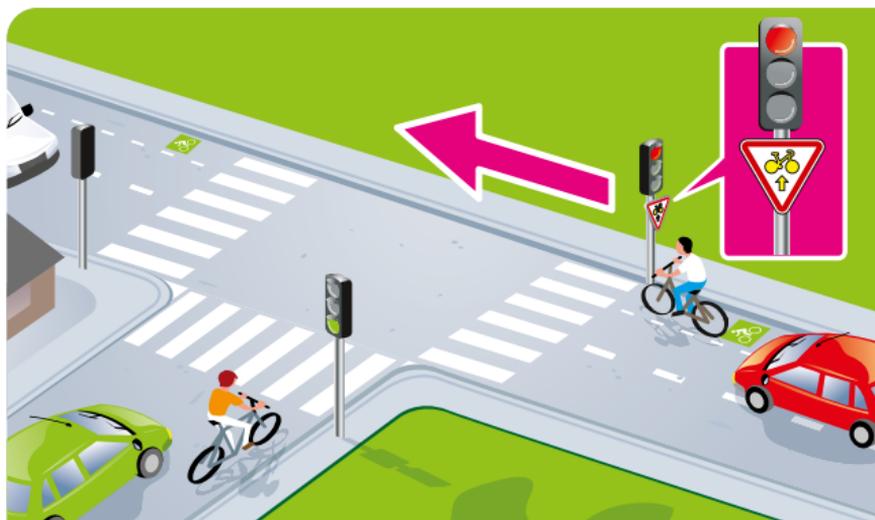
# Comment se repérer ?

## Carrefour en « X »



Le cycliste est autorisé à tourner à droite mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.

## Carrefour en « T »



Le cycliste est autorisé à aller tout droit mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.



# Comment se comporter ?

## Vélos :

Cette autorisation ne vous donne pas tous les droits. Vous devez :

- ralentir à l'approche du panneau
- faire preuve de prudence
- céder le passage en toute circonstance à tous les autres usagers (automobilistes, piétons...)

**Le franchissement du feu rouge n'est permis qu'aux feux équipés d'un panneau.**

**En l'absence de ce panneau, vous devez vous arrêter au feu rouge !**

## Piétons :

Quand le feu piéton est vert, vous pouvez traverser. Vous êtes prioritaire vis à vis des cyclistes.

## Voitures, deux-roues motorisés, véhicules lourds :

Ce panneau ne vous concerne pas. Le feu est rouge, vous vous arrêtez.

